

EVALUATION EXTERNE DE LA COOPERATION DE L'UE AVEC L'AFRIQUE CENTRALE (2008-2016)
"FICHE CONTRADICTOIRE" – PRINCIPALES RECOMMANDATIONS¹

Recommandations	Réponses des Services	Suivi (une année après)	Suivi (post 2020)
<u>Recommandations transversales</u>			
R1 - Se positionner en attente d'une institutionnalisation du projet régional de l'Afrique centrale qui soit efficace et qui dispose à la fois de moyens de fonctionnement et d'une légitimité politique ; poursuivre le recours à d'autres opérateurs, à la gestion centralisée, aux facilités d'investissement et aux fonds fiduciaires pour mettre en œuvre les actions de l'UE. [C3, C4, C6, C7 ; court-terme]			
<p>Réduire toutes les actions de renforcement de capacité des institutions régionales, dans l'attente de la mise en œuvre de l'agenda d'harmonisation de la CEEAC et de la CEMAC et de la mise en cohérence des mandats.</p>	<p>Accord partiel</p> <p>Même si l'UE a déjà réduit le soutien direct du renforcement des capacités des institutions régionales, elle continuera à accompagner le processus de réforme et sa mise en œuvre.</p> <p>Une conditionnalité pourrait compromettre les progrès réalisés et empêcher les développements attendus. L'appui de l'UE, bien que mitigé, ne peut être interrompu brusquement mais doit prévoir une mise en phase graduelle.</p> <p>L'UE opte pour une position d'accompagnement, ce qui est l'esprit du Programme d'Appui aux Réformes et au Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC (PARCIC) et de son assistance technique, lancée en mars 2019 et qui vise à appuyer le processus de réformes institutionnelles et organisationnelles de la CEEAC.</p>		
<p>Réduire ou suspendre (conditionnalités) les actions d'appui aux politiques régionales, dans l'attente de la mise en œuvre effective du versement des cotisations des EM, d'une réforme institutionnelle et d'un système performant de recrutement et de gestion des ressources humaines des organes régionaux de l'Afrique centrale.</p>	<p>Accord partiel</p> <p>Comme déjà mentionné, l'UE a effectivement réduit son soutien, mais ne l'a pas suspendu. Pendant la phase de rationalisation, les organisations régionales auront aussi besoin de support, y inclus pour rationaliser la gestion des Ressources Humaines (administratives, comptables et financières).</p> <p>L'intégration (économique) régionale reste pertinente pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (SDGs) en Afrique Centrale, mais dans un cadre futur (Post-Cotonou, prochain MFF) il faudra analyser notre stratégie d'engagement vis-à-vis des organisations régionales/RECs, en intégrant plus de réalisme et en se focalisant sur les domaines et actions pour lesquels des avancées peuvent être légitimement attendues.</p>		
<p>Réorienter une partie de la coopération régionale en appui aux réseaux régionaux des sociétés civiles politiques, de droits de l'Homme et environnementales, ainsi que du secteur privé formel et informel demandeur d'intégration régionale. L'objectif serait de développer une identité régionale "centrafricaine" qui reste limitée actuellement.</p>	<p>Accord partiel</p> <p>L'appui au secteur privé va devenir une partie très importante de la coopération régionale pour la mise en œuvre des priorités de l'Alliance Afrique-Europe, et en particulier, mais pas seulement, ce qui concerne la priorité n°4 : exploiter pleinement le potentiel de l'intégration économique et des échanges. Effectivement, on devrait explorer la possibilité de travailler avec le secteur informel, majoritaire dans la région.</p> <p>En ce qui concerne l'appui aux réseaux régionaux de la société civile, l'UE fait des efforts pour promouvoir les processus inclusifs et le dialogue entre toutes les parties</p>		

¹ Se référer au rapport principal (p. 67 à 73) qui détaille les 8 recommandations transversales et les 5 recommandations sectorielles.

	<p>prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales.</p> <p>L'UE soutient déjà les réseaux régionaux de la société civile par le biais de Forus (http://forus-international.org/).</p> <p>D'autres possibilités devraient être explorées, notamment le développement des synergies avec l'appui à la société civile au niveau national ; par exemple, les patronats nationaux – qui ne sont pas encore tous engagés - pourraient être appuyés pour participer, à l'échelle régionale, aux activités de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE).</p> <p>La participation devrait être ciblée en fonction de l'expertise et de la pertinence. Les adhérents seraient nécessairement amenés à tenir compte de la perspective régionale dans l'ensemble de leurs activités.</p>		
<p>Poursuivre l'assouplissement et la simplification des instruments de la coopération régionale de l'UE en augmentant le recours à d'autres opérateurs dans le cadre des PAGO DA. Il faudrait cependant définir une architecture qui permette aux délégations de porter valablement un dialogue de politique sectorielle et donc renforcer leur capacité à imposer aux délégataires les ajustements nécessaires à l'atteinte des résultats.</p>	<p>Accord partiel</p> <p>La préparation du nouvel instrument financier va dans cette ligne, qui donne priorité à l'atteinte des résultats quelles que soient les modalités de mise en œuvre ou les opérateurs.</p> <p>Les Délégations sont en général déjà engagées au niveau du dialogue de politique sectorielle, mais il est vrai qu'il devrait être renforcé tant au niveau régional que national.</p> <p>L'appropriation par les acteurs locaux et les partenaires d'exécution devrait être encouragée, ainsi qu'un dialogue de qualité sur les résultats attendus, mais pas imposé.</p>		
<p>Introduire sélectivement une délégation aux ordonnateurs nationaux de la fonction d'ordonnateur régional pour les projets transfrontaliers.</p>	<p>Accord partiel</p> <p>A voir quel sera le rôle des ordonnateurs nationaux et régionaux dans l'accord post-Cotonou, mais le principe de subsidiarité continuera à être d'application.</p> <p>De nombreux projets régionaux du 11e FED sont déjà mis en œuvre au niveau national ou régional avec différents partenaires de mise en œuvre, notamment des États membres, des agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, etc.</p>		
<p>Soutenir, au sein de la CEEAC, le suivi des résultats en matière d'harmonisation avec les politiques régionales, de domestication des décisions et directives régionales ainsi que le suivi de la dimension régionale des actions de l'UE engagées aux différents niveaux et par les différents opérateurs.</p>	<p>Accord.</p> <p>Le renforcement de la capacité des ORs à faire le monitoring de la « domestication des engagements » pris au niveau régional est l'une des conditions pour une avancée de ce processus. Cet aspect fait partie déjà du dialogue et de l'appui de la coopération avec les organisations régionales et du suivi assuré par les délégations. Vu son importance, il sera poursuivi à l'avenir en tenant compte des leçons tirées des interventions précédentes.</p>		

<p>Réintroduire progressivement le partenariat avec les OR dans un schéma où elles assument le dialogue politique et le dialogue de politique avec de bonnes garanties de transposition par leurs EM; la maîtrise d'œuvre des projets de l'UE devrait uniquement être faite par une ou des institutions régionales spécialisées ayant passé l'audit 7 piliers ou du moins enregistré des progrès significatifs.</p>	<p>Accord partiel</p> <p>L'UE continuera à travailler pour renforcer les capacités des organisations régionales et veillera à éviter que les programmes de coopération créent un effet de diversion par rapport aux tâches essentielles de ces institutions.</p> <p>A cet effet, une grande partie de la mise en œuvre des programmes est déjà confiée à d'autres acteurs qui ont démontré un niveau de compétence requis. Il n'est cependant pas possible ni réaliste de mettre comme condition d'avoir passé l'audit 7 piliers.</p> <p>Comme déjà mentionné, l'UE doit donner priorité à l'atteinte des résultats quelles que soient les modalités de mise en œuvre ou les opérateurs.</p>		
<p>R2 - Adapter la réponse stratégique à l'Afrique centrale en ciblant les conditions structurelles de l'intégration régionale (infrastructures, sécurité) et ses formes élémentaires (coopérations transfrontalières et multi-pays) pour des domaines à fort potentiel ou la préservation des biens publics globaux. [C1, C2, C5, C8 ; moyen-terme]</p>			
<p>Promouvoir les infrastructures régionales en allouant une part encore plus importante du PIR aux investissements à mettre en œuvre dans le cadre d'opérations de mixage prêts-dons (blending) par le fonds d'investissement pour les infrastructures ou le Plan d'Investissement Extérieur; basculer automatiquement les ressources programmables de l'UE non-engagées à N+3 sur la facilité d'investissement.</p>	<p>Accord partiel</p> <p>L'utilisation de fonds non alloués doit être décidée dans le respect des règles établies dans le règlement financier.</p> <p>En général, l'utilisation de fonds non alloués dans le cadre de la plate-forme d'investissement africaine doit être encouragée.</p>		
<p>Fixer un pourcentage des ressources des PIN à allouer à des actions à dimension régionale pour appuyer l'implication des pays dans les politiques régionales et plus largement l'intégration régionale.</p>	<p>Accord partiel.</p> <p>L'UE devrait mieux coordonner les interventions au niveau national et régional, et faire le point sur l'intégration régionale d'une façon systématique dans les dialogues politiques Article 8. Mais une telle réallocation ne serait pas pertinente et risquerait de créer des doublons avec le PIR.</p>		
<p>Flexibiliser les enveloppes financières pour tenir compte de la réactivité des partenaires et des perspectives de résultats, par exemple en autorisant sur décision administrative la réaffectation des ressources programmables non-engagées à N+2 entre les projets du domaine de coopération, voire du PIR dans son ensemble.</p>	<p>Accord partiel</p> <p>Oui, mais vérifier si la simplification et la flexibilisation du nouvel instrument financier va dans cette ligne.</p> <p>Cela dépendra du résultat des négociations en cours avec le Conseil, le Parlement et le secrétariat ACP, entre autres.</p>		
<p>Identifier dans le cadre des financements régionaux les bonnes pratiques de gouvernance sectorielle, les appuyer financièrement, ainsi que des échanges régionaux sur ces bonnes pratiques, conformes au plaidoyer sectoriel de l'UE.</p>	<p>Accord</p> <p>Oui, cette évaluation ainsi que les évaluations des programmes régionaux en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, en Afrique australe et dans l'océan Indien fournissent déjà des enseignements importants à prendre en compte lors du prochain cycle de financement.</p> <p>Les conclusions et recommandations seront discutées lors de la prochaine réunion régionale avec la CEEAC et la CEMAC qui devrait avoir lieu avant fin 2019.</p>		

<p>Cibler prioritairement les activités transfrontalières et multi-pays de manière coordonnée, particulièrement celles qui induisent des bénéfices réciproques liés à l'action commune ou les nouvelles complémentarités, ou encore exigent une harmonisation des politiques et cadres réglementaires nationaux.</p>	<p>Accord</p> <p>Oui, les programmes tels que ECOFAC 6 (Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale) et le PARCIC (composante trafic d'espèces sauvages avec UNODC) et le nouveau programme de gestion des frontières vont déjà dans ce sens.</p>		
<p>Renforcer le dispositif interne de l'UE et son expertise pour le suivi et la capitalisation de ce suivi dans le domaine du développement du secteur privé</p>	<p>Accord partiel</p> <p>Le nouveau programme sous 11^e FED d'appui à l'intégration économique régionale n'a pas encore démarré.</p>		
<p>R3 - Refonder le dialogue politique avec les communautés économiques régionales en préparant, dans un cadre de concertation élargie, une nouvelle Communication de l'UE sur l'intégration régionale. [C3, C8, C9, C10 ; court-terme]</p>			
<p>Le contexte global est en pleine mutation, et le modèle de l'UE fait face à des défis internes. Les orientations et outils pour la coopération de l'UE et pour son action extérieure plus largement ont évolué vers plus de flexibilité, plus de réactivité et plus de place au secteur privé.</p> <p>La refondation du dialogue politique passerait alors par une large concertation qui ferait place aux spécificités de chaque région, et en particulier de l'Afrique centrale. La trame proposée de la nouvelle stratégie de l'UE d'appui à l'intégration régionale en Afrique est définie par R1, R2 et R3. Elle devrait par ailleurs clairement distinguer les spécificités régionales, et particulièrement celle de l'Afrique centrale</p>	<p>Accord partiel</p> <p>Bien qu'il y ait un accord sur la nécessité de renforcer le dialogue politique tant au niveau régional que national sur les questions régionales, il ne semble pas opportun à ce stade de préparer une nouvelle communication sur l'intégration régionale qui n'aura pas de valeur ajoutée claire par rapport notamment à celle sur la nouvelle Alliance Europe-Afrique qui mentionne clairement l'intégration régionale comme partie de l'approche continentale. Il sera cependant important de clarifier les priorités et l'approche d'appui à l'intégration et à la coopération régionale afin de tenir compte des enseignements de cette évaluation dans le cadre de la nouvelle programmation pour l'horizon 2021-2027.</p>		

Recommandations sectorielles

<p>Paix et sécurité – Privilégier la stabilité dans le nexus sécurité-développement et établir autant que nécessaire des passerelles entre les domaines pour construire des cadres intégrés d'intervention sur les fragilités et les conflictualités ; poursuivre la mise en cohérence des initiatives régionales avec les orientations de l'appui de l'UE à l'architecture et aux politiques continentales.</p>	<p>Désaccord L'UE a déjà complètement instauré ces passerelles entre ses différentes interventions, soit à l'intérieur du programme régional, et en complémentarité avec les programmes nationaux (programmes RSS) ou continentaux (APF).</p>		
<p>Secteur privé – Poursuivre le soutien aux AFRITAC pour consolider les fondamentaux macroéconomiques des pays et de la région ; supporter la constitution d'un portefeuille de projets du secteur privé dans toute sa diversité dans la perspective de la mise en œuvre du Plan d'Investissement Extérieur ; soutenir uniquement les opérateurs économiques dont le marché est régional ou transfrontalier, y compris au travers de la formalisation sur secteur informel, en consolidant la coordination PIR/PIN ; initier et appuyer le dialogue business to business (B2B) en promouvant une logique de performance</p>	<p>Accord Une extension appui à la phase III du programme AFRITAC vient d'être approuvée (décembre 2018). En ce qui concerne le secteur privé, l'UE, en coordination avec la CEMAC et la CEEAC, est en train de formuler un nouveau programme d'intégration économique et commerciale, en vue de fournir un appui à la valorisation des économies nationales pour l'intégration régionale. Trois volets ont été identifiés : intégration régionale, qui aura surement une composante de soutien au secteur privé et chaînes de valeurs, investissement et financement y compris via les opportunités offertes par le Plan d'investissement externe dans les cas où il y aurait une valeur ajoutée au niveau régional. Néanmoins, il semble peut-être trop contraignant de se concentrer exclusivement sur les opérateurs économiques dont le marché est régional ou transfrontalier.</p>		
<p>Appui à l'intégration économique régionale - Conditionner cet appui à des progrès significatifs dans l'application effective de l'union douanière et la liberté de circulation des personnes ; exclure la compétitivité et l'infrastructure qualité de la coopération régionale (domaines à appuyer sur PIN) pour focaliser la coopération régionale sur la disparition des barrières au commerce (international, continental et infrarégional) et la création d'emplois stables</p>	<p>Accord partiel En ligne avec l'Alliance Afrique-Europe, les programmes futurs doivent appuyer la mise en œuvre de la Zone de Libre-échange continentale africaine et la connectivité intra-Afrique et avec l'Europe. A voir si cela doit passer systématiquement par les RECs ou par d'autres organisations régionales qui seraient plus performantes.</p>		

<p>Ressources naturelles et biodiversité –</p> <p>Renforcer la dimension transfrontalière de la coopération dans le secteur; évaluer, encadrer, accompagner et étendre le recours aux PPP pour la gestion des aires protégées; mieux impliquer les opérateurs privés dans la traçabilité de l'exploitation des ressources forestières en tenant compte de leurs contraintes et de leurs besoins ; accorder plus d'importance au suivi évaluation et à l'intégration des leçons apprises, et ajuster l'assistance technique sur ECOFAC 6 en fonction.</p>	<p>Accord partiel</p> <p>L'appui UE a complètement pris en compte la dimension transfrontalière et le rôle du secteur privé via des PPPs.</p> <p>Pour la recommandation concernant les ressources forestières, la concertation avec les entreprises privées se fait principalement à travers des appuis FAO/FLEGT et d'un appui en cours à l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT-).</p> <p>Les PPP sont une solution potentiellement intéressante pour le financement et l'entretien d'infrastructures et d'équipements publics. Ils supposent toutefois que le pays hôte dispose d'un système judiciaire suffisamment fiable. L'absence de sécurité juridique (même si nombre de pays ont adhéré à l'OHADA) représente l'un des défis les plus importants en matière de climat des affaires ou de compétitivité.</p> <p>L'UE doit renforcer le dialogue politique au niveau national et régional sur la protection des ressources naturelles et la biodiversité.</p>		
---	---	--	--